

N° 2018/386 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1
---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n° 2017/320 en date du 28 décembre 2017 adoptant le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018/276 en date du 28 juin 2018 adoptant le budget supplémentaire principal de la commune pour l'exercice 2018,

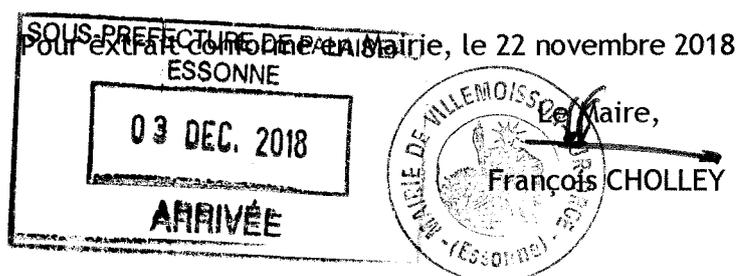
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à divers ajustements budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n° 1 de la Ville comme suit:

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 850,00 €</b>	<b>9 850,00 €</b>
012 - Charges de personnel	60 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	- 100 000,00 €	
022 - Dépenses imprévues	49 850,00 €	
77 - Produits exceptionnels		9 850,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>280 338,75 €</b>	<b>280 338,75 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	8 500,00 €	
204 - Subventions d'équipements versées	50 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	- 34 600,00 €	
020 - Dépenses imprévues	66 100,00 €	
13 - Subventions d'investissement	1 513,75 €	1 513,75 €
041 - Opérations patrimoniales	188 825,00 €	188 825,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		90 000,00 €



Reçu à la Sous-Préfecture le :  
 Affiché le :

République Française  
 Département de l'Essonne  
 MAIRIE DE  
 VILLEMORISSON-SUR-ORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 22 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre,  
 à 20 heures 30

Le nombre de Conseillers  
 Municipaux est de 29

Le conseil municipal de la commune de Villemeisson-sur-Orge,  
 légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de **Monsieur CHOLLEY François, Maire,**

- Présents :** M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC,  
 M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO,  
 Adjoint, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI,  
 M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER,  
 Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. NOVEL,  
 Mme PRADE
- Excusés :** M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC  
 Mme BOISSEAU, pouvoir Mme CARNERO  
 M. SAUNIER, pouvoir à Mme EVERAERT  
 M. PREVIDI, pouvoir à M. CHOLLEY
- Absents :** M. LOGA  
 M. BUATOIS
- Secrétaire :** Mme CARRIE

Formant la majorité des Membres en exercice.

Le Maire de Villemeisson-sur-Orge certifie que  
 la convocation du conseil municipal et le  
 compte-rendu de la présente délibération ont  
 été affichés à la Mairie conformément aux  
 articles L. 2121-10, L.2121-11, et L.2121-12 et  
 L. 2121-25 du code général des collectivités  
 territoriales